



Vendredi 12 août 2016

**Incendies dans les Bouches-du-Rhône :
prise en charge des dégâts matériels par les assurances
Réunion en préfecture le jeudi 18 août 2016**

Lors des incendies qui ont touché les Bouches-du-Rhône durant l'après-midi de mercredi et dans la nuit de mercredi à jeudi, de **nombreux dégâts** sont à déplorer s'agissant de **particuliers, d'entreprises ou de collectivités** sur les 5 communes les plus impactées (Vitrolles, Les Pennes-Mirabeau, Rognac, Cabriès et Aix-en-Provence).

D'ores et déjà, les collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil Départemental, Métropole Aix-Marseille-Provence) se sont manifestées dans un élan de solidarité pour venir en aide à ces communes.

Afin de compléter ces contributions et d'organiser la solidarité à la suite de ce sinistre, le préfet réunira les collectivités concernées et les maires des communes impactées le jeudi 18 août 2016 au matin en préfecture, pour faire un état des lieux de la situation et des dispositifs d'indemnisation possibles.

Dès à présent, la préfecture des Bouches-du-Rhône attire l'attention des populations, entreprises ou collectivités sinistrées sur l'obligation de se **rapprocher de leur assureur pour leur signaler les dégâts dont ils sont victimes**. Elles doivent en effet déclarer le sinistre dans les délais légaux, c'est-à-dire au plus tard dans les **cinq jours** à partir du jour où elles ont en pris connaissance.

Lors de la réunion du jeudi 18 août 2016 en préfecture, les représentants des compagnies d'assurance seront invités pour étudier les solutions envisagées.